

k) **Certificat d'autorisation pour installer, modifier ou déplacer une enseigne**

Toute demande de certificat d'autorisation pour installer, modifier ou déplacer une enseigne doit être accompagnée des renseignements et documents suivants :

- i) Les nom, adresse et numéro de téléphone du propriétaire ou de son mandataire autorisé.
- ii) L'adresse civique ou le numéro de matricule concerné par ladite enseigne.
- iii) Un plan détaillé à l'échelle de l'enseigne projetée, du dessin qu'elle porte (illustration et lettrage), de sa localisation sur le terrain ou selon le cas, sur le bâtiment.
- iv) La description de l'utilisation actuelle du terrain et du bâtiment.
- v) La description des enseignes existantes avec leurs dimensions.
- vi) La nature des matériaux utilisés ainsi que les couleurs.
- vii) La méthode d'éclairage et la façon dont l'enseigne sera fixée ou supportée.
- viii) Un certificat de localisation préparé par un arpenteur-géomètre.
- ix) L'échéancier de réalisation des travaux.
- x) Le coût des travaux.